Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250605-25_04_01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le 11 juin 2025, le Conseil Municipal de **VALLORCINE,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet

N° 25/04/01

Approbation des travaux menés par la Compagnie du Mont-Blanc sur la piste de Belle-Place

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des échanges entre la commune et la Compagnie du Mont-Blanc, actuel titulaire de la délégation de service public du domaine skiable de Balme – Le tour, concernant des travaux envisagés sur la piste de ski alpin « Belle-Place ».
Ces travaux visent à renforcer le caractère sportif de ladite piste, seule piste technique du secteur, tout en améliorant la sécurité des usagers et l'efficacité des opérations de damage. Les aménagements prévus consistent notamment à supprimer deux traversés artificielles, à effacer certains mouvements de terrain et à améliorer localement le talus amont.
La Compagnie du Mont-Blanc s'engage à limiter l'impact environnemental de ces travaux tout en contenant au strict nécessaire l'emprise des travaux et en préservant les zones identifiées à enjeux patrimoniaux, ces travaux permettront aussi de supprimer les dispositifs de sécurité visuels (potence en C et filets fixes) une fois les aménagements réalisés.

Vu la délégation de service public (DSP) en cours entre la commune de Vallorcine et la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) pour l'exploitation du domaine skiable de Balme – Le Tour ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et d'optimiser l'usage des infrastructures existantes ;
Vu les éléments transmis par la Compagnie du Mont-Blanc concernant l'aménagement de la piste Belle Place.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **ÉMET** un accord de principe favorable à la démarche engagée par la Compagnie du Mont-Blanc visant à réaménager la piste Belle Place, sous réserve de la présentation d'un dossier complet incluant notamment :
  - Une évaluation précise des impacts environnementaux et paysagers des travaux envisagés,
  - Les engagements concrets de réduction des impacts,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250605-25_04_01-DE

- Et tout document permettant de vérifier la compatibilité du projet avec les enjeux environnementaux identifiés sur le site.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Le Maire,
Jérémy VALLAS

Acte certifié exécutoire le : 16/06/2025
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2025
Notifié ou publié le : 16/06/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches